

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE PUISSALICON

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 21 SEPTEMBRE 2015

Etaient présents : MM FARENC Michel – FERRE Gérard - MAERTEN Valérie - BLANCOU Hubert
CLAVEL Josiane - VIGUES Marie-Pierre — LELONG Eric - VILLEBRUN Christine – MATHIEU
Marjorie - GARCIA Anne-Marie - CRITG Stéphane — DUBEAU Michelle - VIGOUROUS Jean-
Marie.

Absents excusés : TOUZET Christophe (pouvoir à Maerten) LORENTE Gaspard (pouvoir à
Dubeau).

Secrétaire de séance : VILLEBRUN Christine.

Ouverture de la séance : 19 H

Ordre du jour

Marchés entreprises construction bibliothèque-médiathèque
Coordonnateur S.P.S. construction bibliothèque-médiathèque
Prêt bibliothèque-médiathèque

Création groupement de commande restauration scolaire Valros/Coulobres/Puissalicon
Désignation membres commission appel d'offres groupement de commande restauration scolaire
Subvention banque alimentaire
Motion de soutien à l'action de l'A.M.F.
Questions et informations diverses

Approbation du compte-rendu de la séance du 22 juin 2015 à l'unanimité des présents.

I Marchés entreprises construction bibliothèque-médiathèque :

Le Conseil Municipal délibère et adopte les marchés à intervenir pour un montant total de 338 424,18 € H.T.
Soit 406 109,02 € T.T.C (*sommés rectifiés après vérification des marchés) ; il autorise Mr le Maire à
signer lesdits marchés et précise que les crédits sont inscrits au budget primitif 2015.

Montant des subventions : 230 456 €

Vote : 12 voix Pour dont 1 pouvoir – 3 abstentions dont 1 pouvoir (Dubeau - Vigourous).

II Coordonnateur S.P.S. construction bibliothèque-médiathèque :

Monsieur Martinez du Cabinet Michel Roget de Corneilhan est désigné pour une prestation d'un montant de
4 200,00 € H.T. soit 5 040,00 € T.T.C.

Vote : 12 voix Pour dont 1 pouvoir – 3 abstentions dont 1 pouvoir (Dubeau - Vigourous)

III Prêt bibliothèque-médiathèque :

Le Conseil Municipal décide de choisir un prêt à taux fixe, sur une durée de 15 ans, au taux de 2,09 %
consenti par la Banque Postale.

Vote : 12 voix Pour dont 1 pouvoir – 3 abstentions dont 1 pouvoir (Dubeau - Vigourous)

IV Création groupement de commande restauration scolaire Valros/Coulobres/Puissalicon :

Le Conseil Municipal :

Décide de créer un groupement de commande entre les communes de Valros, Coulobres et Puissalicon, dans
le cadre de la passation du marché pour la restauration collective des restaurants scolaires.

Approuve les termes de la convention et la désignation de la commune de Valros en tant que coordonnateur
du groupement.

Autorise Mr le Maire à signer la convention du groupement à intervenir, à procéder aux dépenses et exécuter le marché à venir.

Précise que les frais de fonctionnement et de procédure sont avancés par la commune de Valros et seront répartis à part égale entre les 3 communes (environ 600 € par Commune).

Précise que le Président de la Commission d'Appel d'Offres du groupement sera le représentant de la Commune de Valros.

Donne pouvoir à Mr le Maire pour faire le nécessaire en toute circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables.

Vote : 14 voix Pour dont 2 pouvoirs – 1 abstention (Mathieu).

V Désignation membres Commission appel d'offres groupement de commande restauration scolaire :

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection de Mme Josiane Clavel, membre titulaire et de Mr Stéphane Critg, membre suppléant (* et non Mr Blancou car membre titulaire à la C.A.O de la commune) et de désigner Mr Farenc Michel, Maire, membre titulaire représentant la commune et Mr Ferré Gérard, 1^{er} Adjoint, membre suppléant, pour siéger à la C.A.O du groupement.

Voté à l'unanimité.

VI Subvention banque alimentaire :

Le Conseil Municipal décide le versement de la somme de 200 € à l'association intercommunale pour l'aide alimentaire du Nord Biterrois et adopte le virement de crédits suivant :

Chapitre 022 : - 200 €

Chapitre 65 – article 6574 : + 200 €

Voté à l'unanimité.

VII Motion de soutien à l'action de l'A.M.F.

Le Conseil Municipal décide de soutenir l'AMF dans sa démarche et approuve la motion.

13 voix Pour dont 2 pouvoirs – 2 abstentions (Ferré, Lelong).

3 nouveaux points ont été rajoutés à l'ordre du jour de cette séance.

Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité pour ce rattachement.

1) Echange de terrain entre la commune et la SCI PICA IMMO (Mr Lamboeuf) :

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que la convention relative à la capacité de desserte du parking en vue de la délivrance du permis de construire à Mr Lamboeuf (13 m² conte 43 m²).

Voté à l'unanimité.

2) Contrat Horizon Villages prestataire informatique – renouvellement :

Le Conseil Municipal décide le renouvellement du contrat Horizon Villages avec la Société JVS Mairistem, à compter du 1^{er} janvier 2016 pour une période de 3 ans.

2013 : 3 198,10 € TTC / an

2016 : 3 346,80 € TTC / an

Voté à l'unanimité.

3) Avenant n°2 au contrat de Bouygues Telecom du 29 avril 1999 :

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 2 au contrat de Bouygues Telecom, avec la Société Infracos et renouvelle les termes de l'article 2-7 sur les problèmes de santé publique.

Voté à l'unanimité.

Modification à apporter à la séance du 22 juin 2015, relative à la demande de subvention de Mme Pau : Supprimer la phrase : la somme de 300 € de dons lui a été remise et remplacer : subvention non accordée.

VIII Questions diverses :

- Lettres « Le Claud des Mûriers » du 17 juillet 2015 et du 15 septembre 2015. Demander le renouvellement de leur demande, l'an prochain.

- Mission esquisse : Route de Lieuran – Avenue de Béziers – Promenade de l'école (Cabinet CETUR, CAUE).
- Le contrat de Thierry Ruiz n'a pu être renouvelé (2 ans).
- Contrat C.D.D. du 9 septembre au 31 décembre 2015 à Mr Tony Prud'homme de Gabian (35 H)
- Contrat assainissement en cours, reporté à nouveau.
- Service urbanisme : bonne fonctionnalité.
- Devenir intercommunalité.
- Aires de lavage en cours de négociation entre les viticulteurs et les mairies.

Fin de séance : 21 H 28

Question d'Eric Lelong : un miroir croisement route de Lieuran/Avenue de Béziers.